



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 11810

Numéro SIREN : 453 495 509

Nom ou dénomination : COMPAGNIE EUROPEENNE DE CONSEIL ET D'AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 16/02/2017 sous le numéro de dépôt 17380



1701740301

DATE DEPOT : 2017-02-16

NUMERO DE DEPOT : 2017R017380

N° GESTION : 2013B11810

N° SIREN : 453495509

DENOMINATION : COMPAGNIE EUROPEENNE DE CONSEIL ET D'AUDIT

ADRESSE : 112 bis rue Cardinet 75017 Paris

DATE D'ACTE : 2016/10/19

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET S
NOMINATION DE COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

17311810

PG 19/10/16
COC + NS)

**COMPAGNIE EUROPEENNE DE CONSEIL ET D'AUDIT
« C.E.C.A »**

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 500 euros
Siège social : 112 bis, rue Cardinet
75017 PARIS
RCS PARIS 453 495 509

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 19 OCTOBRE 2016

Reçu du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
16 FEV. 2017
Sous le N°:
[Signature]

L'an deux mille seize,

Et le 19 octobre, à dix heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Albert ABEHSSERA, propriétaire de..... 168 parts
- Monsieur Frédéric BERGHE, propriétaire de..... 168 parts
- Monsieur Frédéric TETREL, propriétaire de..... 39 parts

soit un total de 375 parts
sur les trois cent soixante quinze (375) parts composant le capital social.

Monsieur Frédéric BERGHE préside la séance en sa qualité de gérant associé. Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés *plus de quinze jours* avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Nomination de commissaires aux comptes
- Nomination d'un Commissaire à la transformation
- Questions diverses

Monsieur le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion. Après simple échange de vues et personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**Certifié Conforme
à l'original**

[Signature]

[Signature]

PREMIERE RESOLUTION

Dans le cadre de la transformation prochaine de la forme sociale de la société, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes les personnes suivantes, pour une période de six (6) exercices, conformément aux dispositions légales, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2022, savoir :

En qualité de commissaire aux comptes titulaire :

La société MESSALES ET ASSOCIES,

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 euros, immatriculé RCS 537 522 252 EVRY, inscrite auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires Aux Comptes de Paris sous le numéro 4100087563, dont le siège social est situé 48, boulevard des Coquibus à 91000 EVRY, représentée par son Président Monsieur Christian MESSALES.

Et en qualité de commissaire aux comptes suppléant :

La société CVC AUDIT & EXPERTISE

Société par Actions Simplifiée au capital de 3700 euros, immatriculé RCS 520 076 548 CHARTRES, inscrite auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires Aux Comptes de VERSAILLES, dont le siège social est situé 5, rue de la Rivière Neuve à 28190 LANDELLES, représentée par son Président Monsieur Valéry CHAMBERAUD.

Les sociétés MESSALES & Associés et CVC AUDIT & EXPERTISE ont d'ores et déjà chacun accepté le principe de leur nomination et déclaré que rien ne s'opposait de leur chef à l'exercice de leurs mandats.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Dans le cadre du projet de transformation de la société COMPAGNIE EUROPEENNE DE CONSEIL ET D'AUDIT - « C.E.C.A » en société par actions simplifiée (S.A.S.), l'assemblée générale décide de désigner en qualité de commissaire à la transformation en conformité des dispositions de l'article L224-3 du code de commerce :

La société MESSALES ET ASSOCIES précitée, désignée en 1^{ère} résolution en qualité de commissaire aux Comptes titulaire de la société C.E.C.A.

Le commissaire à la transformation sera chargé d'apprécier, sous sa responsabilité, notamment la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit de tiers ou d'associés.

Il sera également chargé de l'établissement du rapport sur la situation de la société mentionné à l'article L223-43 alinéa 3 du code de commerce.

La société MESSALES ET ASSOCIES ne rédigera donc qu'un seul rapport sur lequel statueront les associés.

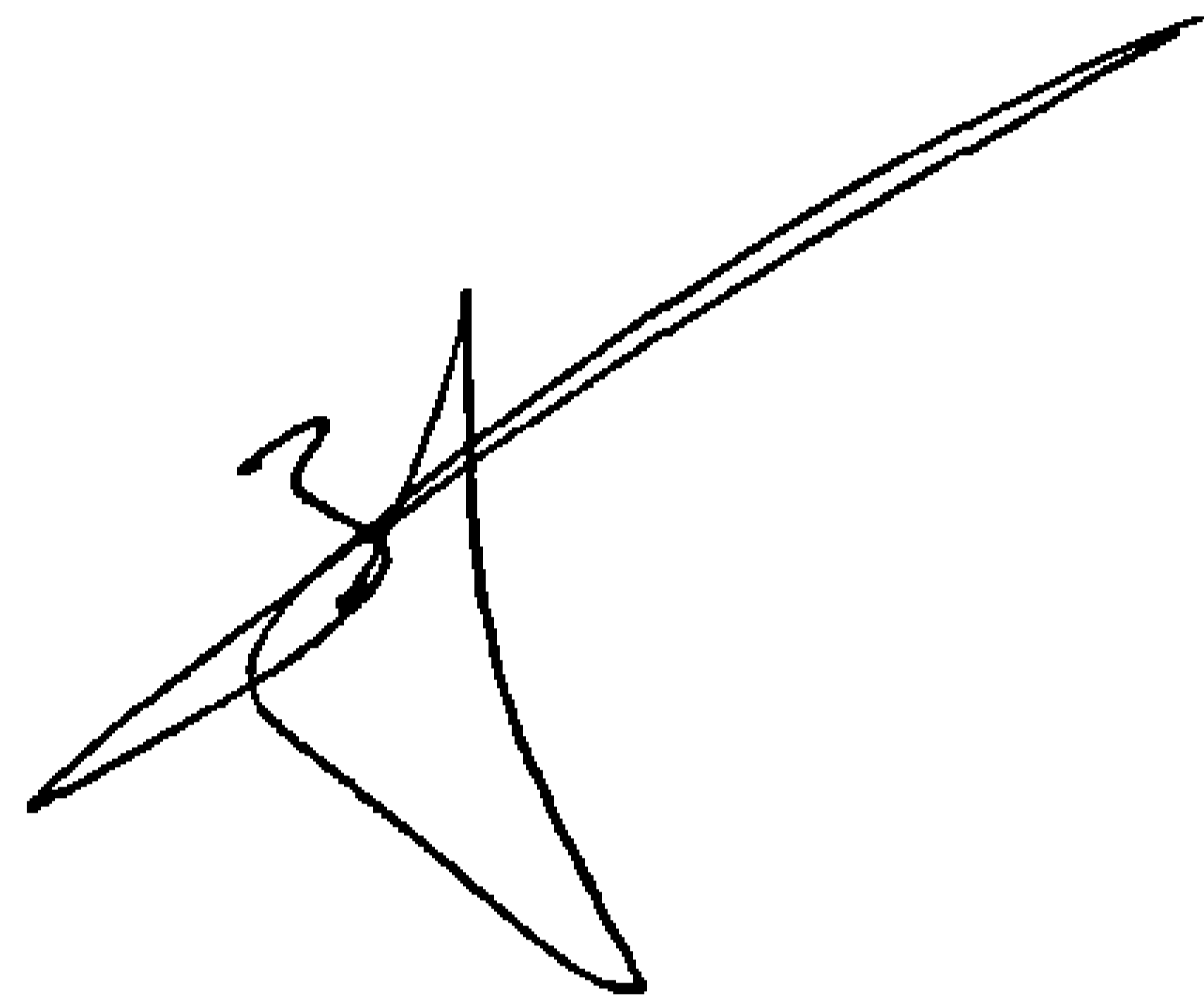
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur des présentes, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping stroke extending towards the top right.